PROCÈS-VERBAL

DU 8 NOVEMBRE 2024

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

2 personnes assistent à la séance.

24-11-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2024

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 11 octobre 2024 et des séances extraordinaires du 15 et 25 octobre 2024
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 octobre 2024
5.3 Adoption du règlement 276-24 relatif à la régie internes des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier
5.4 Avis de motion et dépôt de projet pour le règlement #277-24 décrétant une dépense de 130 481 $ et un emprunt de

130 481 $ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022

5.5 Dépôt des résultats financiers comparatifs pour 2022-2023 et 2024

5.6 Avis de motion et dépôt de projet pour le règlement # 278-24 portant sur la Gestion Contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier

5.7 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

5.8 Date des séances régulières du conseil pour 2025

6. Première période de questions

7. Sécurité publique et civile

Pas de point à traiter

8. Travaux publics-Transports

8.1 Demande de monsieur René Fournier pour utilisation des résidus de bois du lot 6 604 167

8.2 Embauche de madame Sylvie Perreault à titre d'aide au ménage

9. Hygiène du milieu

Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

Pas de point à traiter

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Achat d'un système de son partagé

11.2 Acceptation soumission pour service d'ingénierie pour le volet traitement des eaux dans le projet de camping urbain

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2024 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 ET 25 OCTOBRE 2024</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 11 octobre 2024 et des séances extraordinaires du 15 et 25 octobre 2024.

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE les procès-verbaux de la séance régulière du 11 octobre 2024 et des séances extraordinaires du 15 et 25 octobre 2024 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 CORRESPONDANCE

S.A.A.Q. : informe la municipalité d'une demande de vérification mécanique;

Communication Mitis : invite le conseil municipal au lancement du livre sur les grands athlètes Mitissiens.

4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance d'octobre de la MRC

La séance ayant eu lieu avant notre dernière séance régulière, le rapport a donc été donné le mois passé.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-11-003 **5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2024 au montant de 171 131,58$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-004 **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 OCTOBRE 2024**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 octobre 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-005

5.3- <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT #276-24 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER</u>

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 11 octobre 2024 et que le projet de règlement avait été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement #276-24 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 - <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT #277-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 130 481 $ ET UN EMPRUNT DE 130 481 $ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022</u>

Avis de motion est donné par M. Gérard Desjardins qu'à une séance ultérieure le règlement #277-24 décrétant une dépense de 130 481 $ et un emprunt de 130 481 $ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022 sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

24-11-006

5.5 - DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR 2022-2023-2024

Le greffier-trésorier dépose les états financiers exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

REVENUS				
	8 novembre 2024	**Budget 2024**	2023	2022
Taxes	371 090.85 $	**366.12 $**	357 330.22 $	323 581.00 $
Tenant lieu de taxes	0.00 $	**7 604.00 $**	10 553.00 $	6 916.00 $
Transferts	5 000.00 $	**666 695.00 $**	200 174.28 $	290 302.00 $
Services rendus	16 740.80 $	**1 050.00 $**	69 278.42 $	82 970.00 $
Imposition de droits	6 808.76 $	**8 000.00 $**	6 825.53 $	8 784.00 $
Autres	12 626.23 $	**77 261.00 $**	10 490.56 $	42 637.00 $
Totaux	**412 266.64 $**	**760 976.12 $**	**654 652.01 $**	**755 190.00 $**
CHARGES				
	8 novembre 2024	**Budget 2024**	2023	2022
Administration générale	176 913.64 $	**181 245.00 $**	171 220.93 $	198 911.00 $
Sécurité publique	41 263.83 $	**43 910.00 $**	26 358.04 $	64 159.00 $
Transport	335 953.61 $	**304 869.00 $**	386 354.90 $	627 534.00 $
Hygiène du milieu	98 225.93 $	**108 283.00 $**	104 828.33 $	140 063.00 $
Santé et Bien-Être	- $	**0.00 $**	0.00 $	0.00 $
Urbanisme et dév.	31 274.31 $	**31 173.00 $**	33 197.58 $	17 517.00 $
Loisirs et culture	182 350.28 $	**89 734.00 $**	66 152.07 $	25 197.00 $
Frais de financement	2 965.09 $	**252 765.00 $**	1 288.48 $	233 161.00 $
Totaux	**868 946.69 $**	**1 011 979.00 $**	**789 400.33 $**	**1 306 542.00 $**

5.6 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR LE RÈGLEMENT # 278-24 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

Avis de motion est donné par M. André Blouin qu'à une séance ultérieure que le règlement #278-24 portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

24-11-007

5.7- ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

Faute de suivi suite aux demandes effectuées auprès du Ministère de la Langue française pour la rédaction de la directive demandée, ce point est reporté à une séance ultérieure.

24-11-008

5.8 - <u>ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2025</u>

ATTENDU QUE pour l'année 2025 les séances régulières du conseil municipal de Saint-Charles-Garnier se tiendront les premiers vendredis de chaque mois ou les lundis lors de jours fériés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal adopte les dates suivantes pour les séances du conseil 2025 :

SÉANCES DE CONSEIL 2025		
JOURNÉE	**DATE**	**HEURE**
Vendredi	10-janv-25	19h00
Vendredi	07-févr-25	19h00
Vendredi	07-mars-25	19h00
Vendredi	04-avr-25	19h00
Vendredi	09-mai-25	19h00
Vendredi	06-juin-25	19h00
Vendredi	04-juil-25	19h00
Vendredi	08-août-25	19h00
Vendredi	05-sept-25	19h00
Mercredi	01-oct-25	19h00
Vendredi	14-nov-25	19h00
Vendredi	05-déc-25	19h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

24-11-009

8.1 - <u>DEMANDE DE MONSIEUR RENÉ FOURNIER POUR UTILISATION DES RÉSIDUS DE BOIS DU LOT 6 604 167</u>

ATTENDU QUE la municipalité a mené des opérations forestières sur son lot # 6 604 167 suite à la tempête de décembre 2022 qui avait déraciné plusieurs arbres;

ATTENDU QUE monsieur René Fournier a demandé de récupérer les résidus de bois laissés par terre suite à l'opération forestière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise monsieur René Fournier à récupérer les résidus forestiers sur le lot 6 6045 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-010 **8.2 - <u>EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE PERREAULT À TITRE D'AIDE AU MÉNAGE</u>**

ATTENDU QUE la municipalité a des besoins pour l'entretien ménager de ses trois bâtiments;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche madame Sylvie Perreault à titre d'aide au ménage sur appel;

QUE les conditions salariales de madame Perreault soient en fonction des budgets de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

Pas de point à traiter

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

24-11-011 **11.1 - <u>ACHAT DE SYSTÈME DE SON PARTAGÉ</u>**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Charles-Garnier, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Donat sont intéressées à effectuer un achat commun d'un système de sonorisation pour les évènements culturels et de loisirs;

ATTENDU QUE les coûts de projets sont de 18 500.00 $ avant taxes pour l'achat d'un système de sonorisation partagé;

ATTENDU QUE les équipements sont partagés selon une entente intervenue entre chacune des municipalités impliquées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une demande auprès du Fonds de Vitalisation de la MRC de La Mitis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Roy

QUE chacune des quatre municipalités est responsable de l'équipement qui est stationné dans ces locaux incluant l'entretien de base;

QUE chacune des quatre municipalités est responsable d'assurer ces équipements auprès de sa compagnie d'assurance;

QUE la municipalité subissant un bris d'équipement s'engage à payer les coûts de réparation ou de remplacement selon le cas;

QUE lorsque le besoin d'emprunter l'équipement stationné dans une autre municipalité est signifié, une personne désignée par la municipalité demandante doit aller chercher ce dit équipement et que cette municipalité en devient entièrement responsable;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-11-012 **11.2 - <u>ACCEPTATION SOUMISSION POUR SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE VOLET TRAITEMENT DES EAUX DANS LE PROJET DE CAMPING URBAIN</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a débuté le projet de réalisation d'un camping urbain;

ATTENDU QUE les plans et devis pour la distribution de l'eau seront remis à la municipalité en janvier 2025,

ATTENDU QUE les résultats d'analyse du puits desservant le 38 rue Principale ont démontré une eau impropre à la consommation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal de la Paroisse Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de la FQM Ingénierie pour un mandat d'analyse des ouvrages nécessaires pour les équipements de traitement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

24-11-013 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Gérard Desjardins de la lever de l'assemblée à 19h25.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier